

RÉSOLUTION N° 25

COMITÉ ASSIGNÉ : RÉSOLUTIONS

OBJET : HOMMAGE À FRANK J. MONTANARO, PRÉSIDENT ÉMÉRITE, ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'ÉTAT DE RHODE ISLAND ET RECONNAISSANCE SUITE À SON DÉCÈS

1 ATTENDU QUE Frank J. Montanaro est né le 4 avril 1934
2 de Frank et Matilda Montanaro dans la ville de Cranston,
3 au Rhode Island; et

4 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro savait dès son
5 jeune âge qu'il voulait être pompier et participer au mouvement
6 ouvrier; et

7 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro s'est enrôlé
8 dans l'armée de l'air américaine et a servi honorablement
9 son pays pendant la guerre de Corée; et

10 ATTENDU QU'en 1959, peu de temps après avoir reçu
11 son congé de l'armée de l'air, notre confrère Montanaro a
12 été nommé au service d'incendie de Cranston; et

13 ATTENDU QU'en 1959, notre confrère Montanaro a été
14 élu vice-président de la section locale 1363 de l'AIP; et

15 ATTENDU QU'en 1964, notre confrère Montanaro a été
16 élu président de la section locale 1363 de l'AIP, poste qu'il
17 occupait jusqu'en 1981, année où il a pris sa retraite du
18 service d'incendie de Cranston avec le grade de lieutenant;
19 et

20 ATTENDU QU'en 1972, notre confrère Montanaro a été
21 élu président de l'Association des pompiers de l'État de
22 Rhode Island et a occupé ce poste jusqu'à sa retraite en
23 2010; et

24 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro a travaillé sans
25 relâche pour l'adoption de lois étatiques protégeant la santé,
26 le bien-être, l'indemnisation et les prestations de tous les
27 pompiers de l'État de Rhode Island, établissant des lois
28 fondamentales, notamment la *Loi sur l'arbitrage des*
29 *pompiers*, la *Loi de présomption contre le cancer*, la *Loi sur les*
30 *prestations de veuve et d'orphelin*, la *Loi sur les*
31 *blessures et maladies professionnelles* et de nombreuses autres lois
protégeant les pompiers; et

32 ATTENDU QU'en 1976, notre confrère Montanaro a été
33 nommé au Conseil exécutif de la Fédération américaine du
travail et du Congrès des

34 organisations industrielles (FAT-COI) de Rhode Island; et

35 ATTENDU QU'en 1978, notre confrère Montanaro a été
36 nommé au Conseil des relations de travail de l'État de
37 Rhode Island, où il a présidé les affaires de relations de
38 travail relatives à tous les syndicats du secteur public de
39 l'État de Rhode Island jusqu'en 2017; et

40 ATTENDU QU'en 1992, notre confrère Montanaro a été
41 élu président de la FAT-COI de Rhode Island et a occupé
42 ce poste jusqu'à sa retraite de la FAT-COI en 2007;
43 et

44 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro a occupé de
45 nombreux postes de direction au sein du Parti démocratique
46 national et étatique; et

47 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro a été un ardent
48 défenseur de l'établissement et de la promotion de toutes

49 les associations d'État au sein de l'AIP et qu'il a joué un
50 rôle déterminant dans la création et l'organisation de la
51 Fédération des associations de pompiers des États et des
52 provinces; et

53 ATTENDU QUE notre confrère Montanaro a été un ardent
54 défenseur de l'AIP, siégeant à de nombreux comités, y
55 compris le comité de la constitution et des règlements
56 administratifs; et

57 ATTENDU QUE lorsque notre confrère Montanaro a pris
58 sa retraite de l'Association des pompiers de l'État de Rhode
59 Island en 2010, il a reçu le poste et le titre de président
60 émérite en reconnaissance de son engagement et de son
61 dévouement envers les pompiers professionnels, qui se sont
62 étalé sur plus de cinquante (50) ans;
63 et

64 ATTENDU QUE c'est avec un profond regret et une
65 profonde tristesse que nous reportons aux délégués de ce 54^e
congrès

66 le décès de notre confrère Montanaro le 22 août 2017;

67 QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT

68 RÉSOLU que notre confrère Montanaro soit reconnu en ce
69 centième (100^e) anniversaire de l'AIP devant les
70 délégués réunis à ce congrès de l'AIP, pour son
71 dévouement et son engagement inébranlable dans la lutte
72 pour l'amélioration des intérêts et du bien-être de tous
73 les pompiers professionnels de cette grande AIP, afin qu'elle
74 s'améliore
75 de jour en jour.

Présentée par : Association des pompiers de l'État de Rhode
Island, A-38
Pompiers de Cranston, section locale 1363
Pompiers de Woonsocket, section locale 732
Pompiers d'East Providence, section
locale 850
Pompiers de Newport, section locale 1080
Pompiers de West Warwick, section
locale 1104
Pompiers de Pawtucket, section locale 1261
Pompiers de Central Falls, section locale 1485
Pompiers de Narragansett, section
locale 1589
Pompiers de North Kingstown, section
locale 1651
Pompiers de Tiverton, section locale 1703
Pompiers de Barrington, section locale 1774
Pompiers de Middletown, section locale 1933
Pompiers de Portsmouth, section locale 1949
Pompiers de Johnston, section locale 1950
Pompiers de Smithfield, section locale 2050
Pompiers de North Providence, section
locale 2334
Pompiers de Cumberland, section locale 2722
Service de sauvetage de Cumberland, section
locale 2725
Pompiers de Warwick, section locale 2748
Service de sauvetage et d'incendie de Lincoln,

section locale 3023
Pompiers d'East Greenwich, section
locale 3328
SMU de South Kingstown, section locale
3365
Pompiers de Central Coventry, section
locale 3372
Services d'urgence de Foster, section
locale 3422
Pompiers de Little Compton, section
locale 3957
Pompiers de North Smithfield, section
locale 3984
Pompiers de West Greenwich, section
locale 4771
Pompiers d'Hopkins Hill, section locale 4824
Pompiers de Pascoag, section locale 4908
Pompiers d'Harrisville, section locale 4910
Pompiers de Burrillville, section locale 4968

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :